



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 8100

Texte de la question

M. Laurent Dominati attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la nécessité d'envisager à Paris, la mise en œuvre urgente des mesures propres à accroître les effectifs de police urbaine, à améliorer leur formation et à moderniser l'infrastructure et les moyens mis à leur disposition. Il signale, à ce propos, les carences graves observées dans les arrondissements du centre de Paris et, pour ne s'en tenir qu'au seul quartier « sensible » des halles, il observe, par exemple, que le poste de police de Saint-Eustache ferme ses portes à vingt-deux heures et que le commissariat de police judiciaire, doté de vingt-six inspecteurs, il y a dix ans, n'en compte plus que seize sur lesquels treize sont affectés à la frappe de procès-verbaux sur des machines modèle 1947, importées du Mexique à la suite des accords du Cancun. Il relaye donc une interrogation de l'opinion en se demandant s'il n'existe pas de corrélation entre de tels déficits et l'aggravation, dans ce secteur, de l'insécurité, du trafic de drogue, de la prostitution et des agressions, perpétrées même contre une patrouille de police ou, plus récemment, contre des locaux d'un commissariat et si les quelques opérations « coup de poing » menées jusqu'ici constituent la réplique la mieux adaptée à cette situation. Tout semble indiquer, en effet, à cet égard, qu'une action en profondeur, alliant la formation des policiers - surtout des auxiliaires encore inexpérimentés - au déploiement de moyens modernes, s'avère de plus en plus indispensable dans la capitale. Ces opérations prioritaires devraient, du reste, être considérées comme une contrepartie équitable à la contribution de plus d'un milliard de francs que la ville de Paris apporte au budget de fonctionnement de la préfecture de police, là où la dotation de l'Etat ne s'élève qu'à cinquante neuf millions. Dans cette perspective, il lui demande donc de bien vouloir indiquer les délais dans lesquels le plan de modernisation de la police permettra aux personnels des commissariats de bénéficier de renforts d'effectifs, d'être suffisamment préparés aux missions d'une police urbaine de proximité (présence sur le terrain, surveillance et renseignement), d'être équipés de matériels modernes de transport, d'intervention, de transmission, de traitement informatique de base et de se trouver, enfin, en mesure d'accueillir convenablement le public, dans des locaux renoués, pour lesquels les neuf millions de francs prévus au budget de 1994 paraissent, d'ores et déjà, bien insuffisants.

Texte de la réponse

À Paris, la mise en place des effectifs, des actions de formation, des moyens matériels des services de police incombe au préfet de police. Le premier arrondissement compte actuellement un effectif global de quatre cent quarante policiers auquel il faut ajouter trente-cinq policiers auxiliaires. Une unité spécialisée d'ilotage y a été mise en place, et les soixante fonctionnaires qui la composent ont reçu une formation particulière afin d'exercer au mieux leurs missions de proximité. Compte tenu des contraintes spécifiques du quartier des Halles, l'ilotage est fréquemment renforcé par un certain nombre de fonctionnaires de l'arrondissement à qui ces missions particulières sont confiées par roulement. Les ilotiers se répartissent en deux secteurs, un en surface, l'autre en sous-sol, et sont implantés au poste Saint-Eustache, ouvert habituellement jusqu'à 23 h 30, mais en permanence depuis le début de l'année 1994. En outre, il convient de noter sur l'arrondissement la présence d'une brigade anti-criminalité de jour (un grade et onze gardiens) et d'une autre de nuit (un grade et sept

gardiens). Enfin, comme pour l'ensemble de Paris, les services competents sur la capitale interviennent egalement : compagnie de district, brigade anti-criminalite de nuit, etc. Par ailleurs, les effectifs des personnels de la police judiciaire sont de neuf inspecteurs et de cinq enqueteurs au commissariat des Halles et de un commissaire, sept inspecteurs et deux enqueteurs au commissariat du Palais-Royal. Le deuxieme arrondissement dispose actuellement de trois cent quarante-cinq fonctionnaires de police. Un ilotage compose de trois grades et vingt-deux gardiens a ete cree. Quarante agents de surveillance de Paris interviennent regulierement dans la zone pietonne de Montorgueil/Saint-Denis. Par ailleurs, le commissariat du quartier Vivienne-Gaillon compte un commissaire, quatre inspecteurs et trois enqueteurs, et celui du quartier Mail/Bonne-Nouvelle, un commissaire, huit inspecteurs et quatre enqueteurs. Dans le troisieme arrondissement, un ilotage compose de cinq grades et vingt-sept gardiens est en place sur l'arrondissement. Deux cent soixante-cinq fonctionnaires de police sont affectes dans ce quartier depuis le 1er janvier 1994, ce qui represente une legere progression par rapport aux annees precedentes. Les commissariats du quartier Archives/Sainte-Avoie et Arts-et-Metiers/Enfants-Rouges comprennent chacun un commissaire, huit inspecteurs et trois enqueteurs. Le quatrieme arrondissement compte, au 1er janvier 1994, quatre cent cinq fonctionnaires de police. Comme dans les autres arrondissements, un ilotage compose de cinq grades et trente-huit gardiens est en place. Le centre de police judiciaire et administrative dispose pour sa part de deux commissaires, onze inspecteurs et quatre enqueteurs. En ce qui concerne la formation, les gardiens de la paix affectes a Paris ont recu, comme tous les fonctionnaires de ce corps, une formation de douze mois au cours desquels les problemes specifiques de la ville de Paris ont ete particulierement evoques. Les policiers auxiliaires, apres deux mois d'ecole, recoivent une affectation d'une duree de huit mois. Leurs taches concernent plus particulierement la surveillance aux abords des ecoles, la circulation et, eventuellement, des renforts de permanence, de police-secours et d'ilotage. Les fonctionnaires de la police judiciaire recoivent, des leur sortie d'ecole et leur premiere affectation, un enseignement complementaire assure par des formateurs relais et des commissaires de police. Cette formation s'attache a actualiser leurs connaissances : loi sur les controles d'identite, immigration... Le premier arrondissement a beneficie de mesures particulieres en ce qui concerne la renovation de l'immobilier, la dotation en moyens mobiles et en moyens informatiques. Ainsi, courant 1993, les locaux situes rue Pierre-Lescot ont ete renoves, ainsi que les batiments quai des Orfevres, quai de l'Horloge et rue de Lutece. Au 1er janvier 1995, le commissariat de voie publique prendra possession de locaux neufs place du Marche-Saint-Honore. Ces efforts de modernisation se sont d'ores et deja traduits par des resultats significatifs. Ainsi, au cours de l'annee 1993, une baisse sensible de la criminalite par rapport aux deux annees precedentes a ete notee a Paris. Les infractions penales ont baisse pour leur part de 3,47 %. A titre d'exemple, les vols dits « a la roulotte » ont diminue de 7,02 %, les vols « a la tire » de 6,94 %, les vols de voitures de 3,75 %. Les delits lies aux stupefiants ont enregistre pendant la meme periode une baisse particulierement sensible : - 30,42 % par rapport a 1992. Pour ce qui concerne le seul quartier des Halles, repute difficile, on a releve pendant les dix premiers mois de l'annee 1993 une baisse des crimes et delits de 16,49 %, avec 7.792 faits contre 9.331 en 1992. Les vols avec violences (sans arme a feu) ont regresse de 20,92 %, et les vols dits « a la roulotte » ont diminue de 11,60 %. Au terme des onze premiers mois de l'annee 1993, les infractions liees aux stupefiants ont recule de pres de 40 % entrainant une augmentation de 9 % des personnes mises a disposition de la police judiciaire. D'une maniere generale, les agressions a l'encontre des fonctionnaires de police ne sont pas plus nombreuses que dans d'autres quartiers de Paris, compte tenu de l'importance de la population et de celle du transit quotidien. L'agression du poste Lescot a ete un acte destine a provoquer la liberation d'une personne interpellee, acte qui est semblable a ceux commis dans d'autres villes de banlieue ou de province. Au plan budgetaire, les ressources de la prefecture de police sont d'environ 6 500 MF par an, la ville de Paris assurant 17 % de ces ressources. La renovation des locaux fait l'objet d'un effort particulier : 9,65 MF ont ete prevus a ce titre dans la loi de finances pour 1994 pour l'amelioration des commissariats parisiens. Cette mesure s'ajoute aux credits nets d'un montant de 20 MF qui figurent dans le budget global des services de police parisiens. Au total, la prefecture de police disposera donc en 1994 de pres de 30 MF pour l'immobilier. En fait, ce chiffre ne recouvre qu'une partie des operations : les plus importantes sont financees sur credits d'investissements au titre du programme national d'equipement du ministere de l'interieur et de l'aménagement du territoire pour des montants qui sont tres variables d'une annee sur l'autre. En conclusion, l'examen de la situation particuliere de ces quatre arrondissements permet de souligner un accroissement significatif des effectifs de police et des moyens mis a leur disposition ainsi que la conduite d'une politique immobiliere adaptee.

Données clés

Auteur : [M. Dominati Laurent](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8100

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4114

Réponse publiée le : 11 avril 1994, page 1815